

CONSEIL D'ADMINISTRATION
14 mai 2020

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du **conseil d'administration** du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue tenue le 14 mai 2020 en Webinaire

Présences :

- Madame Monic FERRON
- Madame Sylvette GILBERT
- Monsieur Daniel LAMPRON
- Monsieur Daniel MARCOTTE
- Monsieur David MCLAREN
- Monsieur Claude N. MORIN
- Madame Madeleine PAQUIN
- Madame Julie-Mélissa PICARD
- Monsieur Jean-Yves POITRAS
- Madame Katia QUINCHON
- Madame Caroline ROY
- Madame Catherine SIROIS
- Monsieur Stéphane TERRAULT
- Monsieur Richard VALLÉE

Absence : Madame Alexandra BARRETTE-NEVEAU

Monsieur Claude N. Morin préside l'assemblée et madame Sylvianne Leclerc agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée

Le quorum est constaté. L'assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par le règlement de régie interne et débute à 10 h.

Le président rappelle la procédure pour la période de questions.

CA-2020-05-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur PROPOSITION de Madeleine Paquin appuyée par Richard Vallée, l'ordre du jour est adopté après déplacement d'un sujet:

Ouverture de la séance

- CA-2020-05-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- CA-2020-05-02 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 19 mars 2020
- CA-2020-05-03 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 15 avril 2020
- CA-2020-05-04 Information du président
- CA-2020-05-05 Information de la présidente-directrice générale
 - 5.1 Autorisation à signer le contrat d'engagement de la directrice générale adjointe aux programmes de santé physique généraux et spécialisés (DGAPSPGS)
 - 5.2 Désignation au conseil d'administration – membre représentant du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
- CA-2020-05-06 Suivi des comités du conseil d'administration
 - 6.1 Comité de gouvernance et d'éthique

- 6.2 Comité de vérification
- 6.3 Comité de vigilance et de la qualité
- 6.4 Comité de révision
- 6.5 Comité des immobilisations
- CA-2020-05-07 Ordre du jour de consentement
- 7.1 Autorisation de cumul de fonctions – directrice de la protection de la jeunesse intérimaire
- 7.2 Désignation d’un représentant au conseil d’administration du Centre d’appels d’urgence de l’Abitibi-Témiscamingue
- 7.3 Assouplissement à la Politique sans fumée dans le contexte de pandémie
- 7.4 Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) 2020-2021
- 7.5 Nomination au comité de révision
- 7.6 Construction d’entrepôts – soutien à domicile (Ville-Marie et Amos)

PÉRIODE DE QUESTIONS

CA-2020-05-08 Tableau de bord du conseil d’administration

CA-2020-05-09 Affaires diverses

Lieu et date de la prochaine assemblée

Levée de la séance

Période de questions pour les médias

Huis clos

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

CA-2020-05-02 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DU 19 MARS 2020

RÉSOLUTION

CA-2020-33

Approbation du procès-verbal de l’assemblée extraordinaire du conseil d’administration du 19 mars 2020

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Jean-Yves Poitras

IL EST RÉSOLU

D’approuver le procès-verbal de l’assemblée extraordinaire du conseil d’administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l’Abitibi-Témiscamingue du 19 mars 2020.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

CA-2020-05-03 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DU 15 AVRIL 2020

RÉSOLUTION

CA-2020-34

Approbation du procès-verbal de l’assemblée extraordinaire du conseil d’administration du 15 avril 2020

Sur PROPOSITION de David McLaren, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 15 avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2020-05-04 INFORMATION DU PRÉSIDENT

M. Morin souligne que malgré le confinement les rencontres peuvent se poursuivre en visioconférence ou autres moyens technologiques. Celui-ci a des rencontres hebdomadaires avec les députés, la sécurité civile, la santé publique et les préfets, en plus de conseils d'administration extraordinaires et de conversations régulières avec la présidente-directrice générale. Les présidents des comités consultatifs et la commissaire aux plaintes ont aussi été contactés afin de vérifier la situation dans les différentes MRC de la région.

CA-2020-05-05 INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Organisation des services en lien avec la COVID-19 : Une structure de gouvernance et de gestion a été mise en place afin de répondre à la situation de pandémie. Des rencontres journalières ou hebdomadaires ont lieu avec le ministère, la sécurité civile, le comité d'urgence sanitaire régional, les préfets, les députés, les équipes à l'interne, le comité stratégique et avec les différents partenaires de la région. Plusieurs équipes tactiques ont été créées et plusieurs mesures sont en place afin de répondre aux besoins de la clientèle, tout particulièrement à la clientèle plus vulnérable en prévision du prolongement à long terme de la situation de pandémie. Avec la nouvelle mesure de décloisonnement graduel, l'organisation reprend tranquillement ses opérations afin de permettre à la population d'avoir accès à tous les services et non plus seulement aux services essentiels tout en s'assurant du respect des mesures de distanciation sociale. L'hôpital de Rouyn-Noranda a été désigné Centre régional afin de recevoir les usagers atteints de la COVID-19 qui ont besoin de soins. Seuls les enfants atteints de la COVID-19 seront transférés à l'extérieur de la région.

5.1 Autorisation à signer le contrat d'engagement de la directrice générale adjointe aux programmes de santé physique généraux et spécialisés (DGAPSPGS)

RÉSOLUTION

CA-2020-35 Autorisation à signer le contrat d'engagement de la directrice générale adjointe aux programmes de santé physique généraux et spécialisés (DGAPSPGS)

Attendu que les dispositions du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux hors-cadre des agences et des établissements publics de santé et de services sociaux (chapitre S-4.2, r.5.2) (règlement) s'appliquent à un hors cadre qui occupe la fonction de directeur général adjoint d'un centre intégré de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné, au sens de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2) (Loi);

Attendu que le conseil d'administration a nommé madame Évelyne Grenier-Ouimette à titre de directrice générale adjointe aux programmes de santé

physique généraux et spécialisés (DGAPSPGS) par mandat prenant effet le 6 janvier 2020 et se terminant le 5 janvier 2024 (résol. : CA-2019-119);

Attendu qu'il y a lieu de préciser dans une entente certaines des adaptations requises aux dispositions du règlement;

Attendu que le conseil d'administration a obtenu l'autorisation du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant le présent contrat d'engagement, et ce, conformément à l'article 19.1 du règlement.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Madeleine Paquin

IL EST RÉSOLU

D'autoriser le président du conseil d'administration, monsieur Claude N. Morin, à signer le contrat d'engagement de la directrice générale adjointe aux programmes de santé physique généraux et spécialisés (DGAPSPGS).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Désignation au conseil d'administration – membre représentant du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

RÉSOLUTION

CA-2020-36 Désignation au conseil d'administration – membre représentant du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Attendu l'article 129 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ. c. S-4.2) (LSSSS) concernant la composition du conseil d'administration des établissements publics;

Attendu l'article 13 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ. c. 0-7.2) (LMRSSS), concernant le processus d'élection des membres de conseil d'administration;

Attendu le siège vacant représentant le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), au sein du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue;

Attendu l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux à combler ce siège par un membre observateur sans droit de vote jusqu'au prochain renouvellement, prévu en mars 2021;

Attendu la résolution #20-17, du CMDP, désignant la Dre Ghania Khefif;

Attendu que cette désignation a été présentée au comité de gouvernance et d'éthique le 11 mai 2020.

Sur PROPOSITION de Daniel Lampron, appuyée par Richard Vallée

IL EST RÉSOLU

De prendre acte de la désignation de Dre Ghania Khefif représentante du CMDP, au conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue en tant que membre observateur sans droit de vote, et ce jusqu'au prochain renouvellement en mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2020-05-06 SUIVI DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

6.1 Comité de gouvernance et d'éthique

M. Marcotte souligne qu'il y a eu une réunion en début de semaine afin de faire le point sur la composition du conseil d'administration. Deux secteurs sont sous-représentés soit les secteurs de La Sarre et Val-d'Or. Une demande a alors été adressée à la PDG afin qu'une vérification soit faite auprès du ministère pour pourvoir le plus rapidement possible les postes vacants.

6.2 Comité de vérification

Mme Paquin informe que l'établissement anticipe un déficit annuel de 34 M\$ principalement occasionné par l'augmentation importante de la main-d'œuvre indépendante. Les coûts supplémentaires reliés à la situation de pandémie sont comptabilisés et seront remboursés par le ministère.

Mme Roy souligne qu'un montant de 15 M\$ récurrent a été confirmé qui réduira le déficit à environ 19 M\$. Les coûts de main-d'œuvre indépendante ont effectivement augmenté de façon significative représentant 20 M\$ de plus que l'an passé pour un total de 40 M\$.

6.3 Comité de vigilance et de la qualité

M. Vallée informe des sujets suivants qui ont été traités à la rencontre du 29 avril 2020 :

- Rapport de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services;
- Gestion des risques et de la sécurité;
- Agrément – suivi de l'avancement des travaux;
- Suivi de deux recours collectifs;
- Reprise des activités hospitalières;
- État de situation de la pandémie.

6.4 Comité de révision

M. Lampron souligne que plusieurs problèmes ont ralenti les travaux du comité pendant la dernière année dont la disponibilité des membres, la météo et d'autres situations reliées à l'état d'urgence sanitaire. Le comité a cependant beaucoup de volonté à poursuivre à l'automne prochain. M. Lampron est heureux d'apprendre qu'un nouveau membre se joindra au comité.

6.5 Comité des immobilisations

M. Poitras confirme que les activités sont présentement concentrées à répondre aux besoins reliés à la pandémie. Il souligne que les projets prioritaires devraient redémarrer sou peu.

CA-2010-05-07 ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

7.1 Autorisation de cumul de fonctions – directrice de la protection de la jeunesse intérimaire

RÉSOLUTION

CA-2020-37 Autorisation de cumul de fonctions – directrice de la protection de la jeunesse intérimaire

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue est un établissement public constitué par la Loi

modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2) (LMRSSS);

Attendu que M. Donald Vallières a été nommé, conformément aux dispositions de la LMRSSS, à titre de directeur de la protection de la jeunesse du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue;

Attendu que M. Vallières souhaite se prévaloir d'un congé de paternité;

Attendu que ce congé est prévu du 1^{er} juin au 1^{er} septembre 2020 et laisse le poste de directeur de la protection de la jeunesse temporairement dépourvu de son titulaire;

Attendu qu'en vertu de l'article 31 de la Loi sur la protection de la jeunesse, le conseil d'administration nomme le directeur de la protection de la jeunesse de l'établissement;

Attendu que l'article 31.1 de la Loi sur la protection de la jeunesse prévoit qu'en cas d'absence ou d'empêchement du directeur, celui-ci est remplacé par une personne désignée par le conseil d'administration;

Attendu l'article 173 de la Loi sur les services de santé et services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) qui stipule que le conseil d'administration doit nommer les hors-cadres et les cadres supérieurs;

Attendu le consentement de Mme Sylvie Leblond, directrice du programme jeunesse, à assurer un cumul de fonctions.

Sur PROPOSITION de Daniel Lampron, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'autoriser le cumul de fonctions pour Mme Sylvie Leblond à titre de directrice de la protection de la jeunesse substitut, du 1^{er} juin au 1^{er} septembre 2020, en plus de celui de directrice du programme jeunesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Désignation d'un représentant au conseil d'administration du Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue

RÉSOLUTION

CA-2020-38 Désignation d'un représentant au conseil d'administration du Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue

Attendu les règlements du Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT) qui stipulent que la composition du conseil d'administration doit compter un représentant du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue nommé conjointement par le CISSS et le Centre régional de santé et de services sociaux (CRSSS) de la Baie-James;

Attendu que le CAUAT dessert le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue et le Centre régional de santé et de services sociaux (CRSSS) de la Baie-James;

Attendu l'intérêt de M. Stéphane Lachapelle à poursuivre pour un autre mandat de deux ans.

Sur PROPOSITION de Daniel Lampron, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

De désigner M. Stéphane Lachapelle à titre de représentant du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue et du CRSSS de la Baie-James au sein du conseil d'administration du CAUAT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Assouplissement à la Politique sans fumée dans le contexte de pandémie

RÉSOLUTION

CA-2020-39 Assouplissement à la Politique sans fumée dans le contexte de pandémie

Attendu que la Politique sans fumée du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue permet seulement des fumoirs pour les résidents des CHSLD;

Attendu que dans le contexte de la pandémie à la COVID-19, le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire en date du 13 mars 2020;

Attendu que dans un contexte où les entrées et sorties des usagers nécessitent des mesures de protection individuelle et le respect des règles de distanciation sociale;

Attendu que l'installation de Macamic abrite différentes missions, dont un centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD), une unité de réadaptation fonctionnelle intensive (URFI), ainsi que de l'hébergement temporaire et que l'accès à la zone fumeur situé à l'extérieur de l'installation rend difficile le respect des mesures de protection.

Sur PROPOSITION de Daniel Lampron, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'approuver l'ajout d'une annexe à la Politique sans fumée du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue pour autoriser les usagers de l'URFI et de l'hébergement temporaire de Macamic à utiliser le fumoir qui était alors uniquement réservé aux résidents du CHSLD, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Programme de soutien aux organismes communautaires

RÉSOLUTION

CA-2020-40 Programme de soutien aux organismes communautaires

Attendu qu'une somme de 18 659 774 \$ est dédiée au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC);

Attendu que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) confie au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue la responsabilité du financement des organismes communautaires selon les dispositions des articles 336 et 337 de la *Loi sur les services de santé et services sociaux (RLRQ, c.5-4.2)*;

Attendu que le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue reconnaît l'action, l'implication et la participation des organismes communautaires en santé et services sociaux pour l'amélioration de la qualité de vie de la population;

Attendu que le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue a procédé à l'analyse des demandes de rehaussement déposées par les organismes communautaires pour 2020-2021;

Attendu que les organismes communautaires financés doivent répondre aux règles d'admissibilité du PSOC pour 2020-2021, notamment en regard du respect de la Convention de soutien financier et du montant demandé dans le formulaire de demande;

Attendu que six organismes de la région ont demandé, par résolution, un montant moindre que celui qui leur est dédié pour l'année 2020-2021.

Sur PROPOSITION de Daniel Lampron, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

De verser aux organismes communautaires, pour 2020-2021, dans le cadre du PSOC, la somme totale de 18 659 774 \$, dont 16 521 264 \$ pour le financement en appui à la mission globale selon la répartition suivante et 2 138 510 \$, dans le cadre des ententes pour des activités spécifiques, projet ponctuel et dépannage;

De verser la somme d'indexation au taux transmis par le MSSS, le cas échéant, aux organismes communautaires ayant reçu un financement récurrent en 2019-2020, et ce, au prorata de la subvention de base reçue;

De verser à six organismes les montants qu'ils ont demandés dans leur formulaire du PSOC, libérant ainsi une somme de 3 016 \$ à utiliser de façon non récurrente pour d'autres organismes.

ORGANISMES	PSOC 2020-2021
Accueil d'Amos	377 123 \$
Actia	100 742 \$
Aile brisée	101 259 \$
Albatros 08	18 000 \$
Alternative pour elles	837 336 \$
Amis de l'Envol	11 955 \$
Arc-en-soi La Sarre	17 780 \$
Arche Abitibi-Témiscamingue	419 216 \$
Assoc. parents enfants handicapés Témiscamingue	164 955 \$
Assoc. pers. hand. Témiscaming	72 205 \$
Assoc. pour intégration sociale de Rouyn-Noranda	208 331 \$
Assoc. Québécoise pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA)	24 961 \$
Association de la fibromyalgie de l'Abitibi-Témiscamingue	52 465 \$
Association de parents PANDA Abitibi-Témiscamingue	40 690 \$
Association des aidants naturels de Val-d'Or	36 216 \$
Association des grands frères et grandes sœurs de l'Abitibi-Ouest	48 219 \$
Association des grands frères et grandes sœurs de Rouyn-Noranda	48 186 \$
Association diabète de Rouyn-Noranda	7 997 \$
Association place au soleil	72 151 \$
Au sein des femmes Québec	40 000 \$
Besoin d'aide 24/7 (ligne d'intervention téléphonique en prévention du suicide)	303 992 \$
Bouée d'espoir	111 295 \$
CALACS-ABITIBI (Centre d'aide et de lutte aux agressions à caractère sexuel)	157 764 \$
CALACS du Témiscamingue	60 198 \$
CALACS L'Étoile du Nord	285 988 \$

Campus Jeunesse	65 000 \$
CAPACS A-O (centre aide et de prévention aux agressions à caractère sexuel)	157 280 \$
Centre bénévolat de Rouyn-Noranda	144 689 \$
Centre bénévolat de Val-d'Or	137 058 \$
Centre bénévolat du Lac Témiscamingue	69 549 \$
Centre Bernard-Hamel	83 391 \$
Centre d'action bénévole l'Amicale	86 375 \$
Centre de femmes l'Érige (Le)	210 807 \$
Centre de jour Les Intrépides	201 142 \$
Centre des bénévoles Uni-Joie	19 374 \$
Centre Entre-femmes	211 002 \$
Centre intégration physique l'Envol	105 092 \$
Centre La Mésange	75 415 \$
Centre ROSÉS Abitibi-Témiscamingue	92 872 \$
Club A.C.V. de Rouyn-Noranda	11 826 \$
Club amitié des handicapés de l'Abitibi-Ouest	174 440 \$
Club handicapés de Val-d'Or	143 671 \$
Comité « Main dans la main » de La Corne	3 119 \$
Comité bénévole « Papillons dorés »	5 783 \$
Comité bénévole « Santé et joie »	7 809 \$
Comité bénévole Landrienne	4 000 \$
Comité bénévole « Les Glaneurs »	3 800 \$
Comité de bénévoles des Côteaux	21 400 \$
Comité de la condition féminine au Témiscamingue	210 942 \$
Corp. alliance des générations	13 578 \$
Corporation de développement communautaire Universeau	74 254 \$
Corp. répit-dépannage Chrysalide	194 846 \$
Coup de pouce communautaire Malartic	41 477 \$
CROC-AT	108 090 \$
Diabète Val-d'Or	17 721 \$
Entretoise du Témiscamingue	151 127 \$
ESPACE Abitibi-Est	161 978 \$
Femmes Ressources	60 203 \$
Fraternité St-Michel	50 244 \$
Groupe action bénévole Abitibi-Ouest	53 950 \$
Groupe d'entraide aux aînés	76 260 \$
Groupe en toute amitié de Senneterre	72 187 \$
Groupe IMAGE de l'Abitibi-Témiscamingue	448 754 \$
Groupe Soleil Malartic	166 455 \$
Indépendance 65 +	48 336 \$
Interlocal de jeunes de la MRC de Rouyn-Noranda (L')	60 203 \$
Jeunesse Action Val-d'Or	127 011 \$
Le Repère 649	180 220 \$
Liaison 12-18 inc (Maison des jeunes de Témiscaming)	112 382 \$
Liaison Justice	599 185 \$
Lueur du phare	3 000 \$
Maison du compagnon de La Sarre	242 763 \$
Maison du soleil levant de Rouyn-Noranda	269 214 \$
Maison hébergement Équinoxe	642 190 \$
Maison hébergement Le Nid	739 753 \$

Maison hébergement Mikana	715 465 \$
Maison des jeunes « Le Kao » (de Barraute)	65 000 \$
Maison des jeunes de La Sarre	113 596 \$
Maison des jeunes du Témiscamingue	116 216 \$
Maison des jeunes F.R.A.D.	89 558 \$
Maison les 4 Saisons Témiscamingue	203 623 \$
Maison St-André A-O	69 885 \$
Manoir du chemin pour la sobriété	72 291 \$
Mobilisation espoir jeunesse	52 763 \$
ORDET	118 857 \$
Parrainage civique de l'Abitibi-Témiscamingue	57 007 \$
Personnes hand. Amos région (PHAR)	103 100 \$
Piaule de Val-d'Or	372 434 \$
Pilier l'association des traumatisés crâniens de l'Abitibi-Témiscamingue (Le)	71 022 \$
Point d'appui	286 737 \$
Pont de Rouyn-Noranda	236 421 \$
Popote roulante d'Amos	20 824 \$
Popote roulante de Val-d'Or	16 000 \$
Portail (Le)	115 471 \$
Prévention du suicide d'Abitibi-Ouest — Centre	97 416 \$
Prévention du suicide d'Amos — Centre	109 007 \$
Prévention du suicide de Malartic — Centre	72 282 \$
Prévention du suicide de Rouyn-Noranda — Centre	138 716 \$
Prévention du suicide de Senneterre — Centre	72 271 \$
Prévention du suicide de Val-d'Or — Comité	118 130 \$
Prévention du suicide du Témiscamingue - Comité	84 861 \$
Projet Jeunesse St-Michel	57 790 \$
RAIDDA-T	187 909 \$
Refuge jeunesse Malartic	118 548 \$
Regroupement des proches-aidants d'Abitibi-Ouest	48 310 \$
Regroupement des proches-aidants de Rouyn-Noranda	55 679 \$
Regroupement d'entraide sociale du Témiscamingue	79 096 \$
Rescousse (La)	111 347 \$
Résidence d'hébergement La Chaumière	170 354 \$
Le Résilient	115 696 \$
Ressource pour personnes handicapées A.-T. et Nord du Québec	48 156 \$
S.A.T.A.S. (Service d'aide et de traitement en apprentissage social)	267 390 \$
Société Alzheimer Rouyn-Noranda/Témiscamingue	104 454 \$
Société Alzheimer Val-d'Or	37 844 \$
Société autisme de l'Abitibi-Témiscamingue	171 586 \$
Société sclérose en plaques Abitibi-Témiscamingue	55 018 \$
Soupape Maison des jeunes	119 360 \$
Table concertation de personnes âgées du Témiscamingue	82 709 \$
Trait Union de La Sarre	281 148 \$
Unité Domrémy de Val-d'Or	120 889 \$
Vie autonome Abitibi-Témiscamingue	118 787 \$
TOTAL	16 521 264 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Nomination au comité de révision

RÉSOLUTION

CA-2020-41 Nomination au comité de révision

Attendu l'article 51 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2);

Attendu la recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (#20-16).

Sur PROPOSITION de Daniel Lampron, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

D'accepter la nomination de la docteure Nathalie East à titre de membre du comité de révision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 Construction d'entrepôts – soutien à domicile (Ville-Marie et Amos)

RÉSOLUTION

CA-2020-42 Construction d'entrepôts – soutien à domicile (Ville-Marie et Amos)

Attendu le projet de construction de deux entrepôts, à Ville-Marie et à Amos, afin d'organiser adéquatement et de façon optimale l'entreposage et le prêt du matériel pour la clientèle du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue;

Attendu les surplus cumulés de la mission déficience intellectuelle de 2 047 006 \$ lors de la fusion des établissements en avril 2015;

Attendu le principe directeur 3.10.1 du Manuel de gestion financière qui stipule que le conseil d'administration, par voie de résolution, doit déterminer les affectations des surplus cumulés des ex-centres de santé et de services sociaux;

Attendu la demande adressée au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) d'utiliser le solde de fonds de la mission déficience intellectuelle afin de financer la construction des entrepôts.

Sur PROPOSITION de Daniel Lampron, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

De modifier l'affectation des surplus de la mission déficience intellectuelle afin de financer la construction d'entrepôts pour le soutien à domicile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Morin fait lecture des questions reçues du comité de citoyens en santé au Témiscamingue.

1. Quel est le plan d'action du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue au niveau des soins d'assistance et des services d'aide-domestique aux aînés à domicile au Témiscamingue en considérant l'impact de la COVID-19?

Mme Roy comprend très bien les préoccupations en lien avec l'offre de service à domicile non seulement pour le Témiscamingue, mais pour l'ensemble du territoire puisque depuis le début de l'urgence sanitaire l'établissement a dû diminuer des services et plus particulièrement l'aide à domicile, dont l'aide-domestique, en réponse à une consigne de la Santé publique. Elle souligne que présentement ce sont les entreprises d'économie sociale qui contribuent à rendre les services de base.

M. André Tessier donne des précisions sur la dispensation des services à la clientèle en maintien à domicile. Un plan d'action régit aussi les services et une intervenante pivot est dédiée à cette clientèle afin d'assurer les services essentiels, qu'ils soient au niveau psychologique ou physique.

Une réponse écrite sera acheminée au comité des citoyens.

2. Une autre question a été reçue de M. Jacques Bourgeois concernant les services d'infirmières auxiliaires en ressources intermédiaires au Témiscamingue, qui sont passés de 7 jours à 3 jours par semaine et qui demande de les rétablir à 7 jours.

M. Tessier souligne que dans plusieurs secteurs de la région il y avait des ententes appelées « Projets novateurs » qui étaient une approche différente pour permettre à certains partenaires de recevoir une clientèle aux prises avec des problèmes plus lourds. Ces ententes ont été transformées en lits de ressources intermédiaires (RI) et l'établissement s'est conformé aux règles régissant ce type de lit. L'établissement respecte les plans d'intervention et les directives du MSSS en lien avec la gestion des lits RI.

M. Tessier termine en mentionnant qu'en cette période de pandémie, une intensification du repérage des personnes vulnérables qui ne sont pas nécessairement suivies au service de maintien à domicile est apportée, dont les services de la centrale de relance préventive PRISMA-7.

3. Mme Marie-Ève Duclos demande s'il est possible de connaître le taux d'indexation 20-21 proposé par le ministère pour le programme de soutien des organismes communautaires.

Mme Roy informe que ce taux n'est pas connu actuellement et qu'à partir du moment où il le sera, il sera transmis aux organismes et au regroupement régional.

CA-2020-05-08

TABLEAU DE BORD DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Maggy Vallières présente le nouveau tableau de bord qui inclue l'ensemble des indicateurs choisis et suivis par le conseil d'administration (CA). Ce nouveau tableau porte sur les 3 priorités que le CA a déterminées et chacune des priorités contient un nombre limité d'indicateurs significatifs. Ces indicateurs sont liés à un pilier du Vrai Nord soit : l'accessibilité, le développement du potentiel humain, la qualité et sécurité, l'utilisation judicieuse des ressources ou l'expérience usager. Mme Vallières présente les derniers résultats de la période 13 et souligne que la fin de la saisie est prévue le 15 juin prochain ce qui fait que certaines données ne sont pas encore comptabilisées et viendront changer certains résultats.

CA-2020-05-09

AFFAIRES DIVERSES

Aucune

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée aura lieu le 18 juin 2020 en Webinaire.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Jean-Yves Poitras.

IL EST RÉSOLU

De lever la séance à 11 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Caroline Roy,
secrétaire

Claude N. Morin,
président

Adopté le 18 juin 2020